

Mittwoch (Nachmittag), 16. März 2022 / Mercredi après-midi, 16 mars 2022

2. Priorität – Wirtschafts-, Energie- und Umweltdirektion /

2^e priorité – Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

107 2021.RRGR.209 Postulat 140-2021 von Wattenwyl (Tramelan, Grüne)
Auswirkung von Steinfräsen auf die Biodiversität: Stärkung der Wirkung der Gesetzgebung

107 2021.RRGR.209 Postulat 140-2021 von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
Impact du girobroyage sur la biodiversité : renforcer l'effet de la législation

Le président. L'affaire du point numéro 107 de l'ordre du jour : un postulat, le gouvernement propose l'adoption du postulat. Le débat est libre. Est-ce que cette proposition est contestée ? – Elle est contestée. Donc, je laisse la parole à Mme la députée Moussia von Wattenwyl, dépositaire du postulat.

Moussia von Wattenwyl, Tramelan (Les Verts), auteure du postulat. En français, c'est le girobroyage, en allemand c'est « Steinfräsen ». J'adore ce mot ! Même si je fais des murs en pierres sèches, mon idée n'était pas de m'en prendre aux pierres pour autant. Bref, je suis bien étonnée de voir que ce postulat est contesté mais puisque tel est le cas, on va en débattre. Peut-être que le titre n'est pas bien choisi : il contient le mot « biodiversité » qui est tabou ici, dans cette salle. Et puis, il manque peut-être un point d'interrogation à la fin de la phrase : est-ce qu'il faut renforcer l'effet de la législation ?

Il s'agit donc d'un postulat. Il y a les termes analyser, analyser, évaluer, analyser et encore une fois évaluer. Dans les corridors, on m'a parlé qu'on voulait interdire, qu'on voulait s'en prendre aux agriculteurs. Tel n'est de loin pas le cas. Je ne me suis pas réveillée un matin en me disant : « Où est-ce que je vais aller semer la zizanie... » Non, en fait, il y a des problèmes sur le terrain. Je me suis rapprochée d'Etienne Klopfenstein, agriculteur dans le Jura bernois. Je me suis rapprochée de Tom Gerber, agriculteur aussi. Ils m'ont dit : « Non, une motion, ça ne fait pas de sens. Un postulat, peut-être ? », ils n'ont pas voulu le cosigner. Et moi, je me suis rapprochée..., enfin, les gens qui se sont rapprochés de moi m'ont dit : « On va voir avec un postulat ».

Effectivement, le paysage spécifique des pâturages boisés du Jura bernois est une carte postale appréciée loin à la ronde. Pour vous expliquer peut-être la pratique du girobroyage, des « Steinfräsens » : elle consiste à broyer mécaniquement la surface du sol entre les pierres, la terre et les végétaux, quand il y a un obstacle. Cette pratique est utilisée à bon escient ! Mais parfois de manière abusive. Selon les surfaces et le terrain, une demande de permis est nécessaire. C'est de la bureaucratie, j'en conviens, ce n'est pas agréable mais ça doit se faire comme ça.

La surface girobroyée est limitée dans l'espace et dans le temps, donc, c'est bien réglementé. Parce que cette pratique est néfaste, et là, je m'excuse, à la biodiversité, et que si elle est mal appliquée, ou que quand elle est mal appliquée, elle engendre des dégâts qui ne peuvent pas être réparés : il est impossible de retrouver l'état initial. Donc, en fait, ce que je demande là, c'est de voir comment on peut mieux faire.

J'ai déposé ce postulat parce que la réalité montre que des plaintes pénales ont été déposées, parce que des réparations ne se font pas et ne se feront peut-être jamais. Je vous demande peut-être juste de relire aussi la réponse du Conseil-exécutif qui dit bien que – j'ai perdu le fil de mes trucs – ... qui reconnaît qu'il y a un problème pour la biodiversité. Il reconnaît également que des habitats précieux sont détruits, alors que cela n'est pas justifié ou que ça ne l'est que dans peu de cas. Le gouvernement répond aussi que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Alors, pourquoi n'acceptez-vous pas ce postulat pour voir comment on peut faire ? J'ai l'impression que ceux et

celles qui ne veulent pas soutenir ce postulat veulent couvrir les gens qui ne respectent pas la loi et cela m'attriste grandement.

Donc, encore une fois, je regrette toutes les procédures administratives qu'il faut faire. Dans le Jura bernois, on a une commission des pâturages boisés qui fait un très bon travail, qui donne un préavis que le canton suit. Mais, malheureusement, il y a des gens qui se croient au-delà du cadre légal et qui causent des dégâts. Et c'est juste cela qu'on demande de recadrer. Le tout est dans les 5 points, il y a à voir comment on peut faire pour éviter ces abus. C'est tout. Il ne s'agit pas d'interdire, il s'agit juste de voir comment on peut mieux faire puisque problème dans la réalité, il y a, et que beaucoup de gens font du girobroyage de manière tout à fait correct.

Voilà pour le propos, merci de soutenir ce postulat pour qu'on puisse voir un petit peu mieux comment travailler à l'avenir.

Samuel Leuenberger, Bannwil (SVP), Fraktionssprecher. Wir sind nicht der Meinung, dass du uns das Leben schwer machst, schon gar nicht mit dem Begriff Biodiversität. Ich möchte ganz klar sagen: Das ist auch für mich ein sehr positiver Begriff, weil wir viel Gutes erreichen können. Wieso stellt die SVP den Antrag, dieses Postulat abzulehnen? Ich sage gleich vorweg: Wenn das Postulat angenommen wird, stellen wir Antrag auf Abschreibung. Eigentlich hast du schon fast alles gesagt, was ich auch habe sagen wollen, was kurz zusammengefasst ist: Aufgrund der Lektüre der Begründung sind wir zum Schluss gekommen, dass es eigentlich so gut geregelt ist, dass es in der Verwaltung nicht zusätzliche Arbeit braucht – dreimal analysieren und dreimal evaluieren. Die Begründung ist selbsterklärend und zeigt auf, dass alles sehr gut geregelt ist. Was mir insbesondere gefällt, ist, dass es eine Kommission mit Fachleuten gibt, die sich dieser Situation und dem Steinfräsen in Wytweiden annimmt.

Es braucht eine Baubewilligung. Sie sagen in Ihrer Begründung selbst: Steinfräsen ist grundsätzlich nicht verboten, aber es braucht eine Baubewilligung. Vorgängig werden relativ viele Abklärungen getroffen, und der Regierungsrat stellt anschliessend die Baubewilligung aus. Wer eine Baubewilligung ausstellt und erteilt, ist auch für die Umsetzung und Kontrolle verantwortlich. Eigentlich müsste eine Baubewilligungsbehörde sehen, wenn ohne Bewilligung gebaut wird, d. h., wenn ohne Bewilligung gefräst wird. Dazu kommt, dass es zum Teil der Waldgesetzgebung untersteht, bei der wir ja einen relativ rigorosen Kontrollmechanismus haben, nämlich die Waldabteilung des Berner Juras. 17'000 Hektaren Wytweiden sind 170 Mio. m², und es braucht von einer sehr kleinen Fläche an eine Baubewilligung. Die Postulanten zeigen eigentlich selbst auf, dass alles geregelt ist.

Was wichtig ist – das sehen wir auch in der Antwort des Regierungsrates –, ist, dass die kantonale Behörde, das Statthalteramt und die Zuständigen immer auf die Empfehlungen der Kommission eintreten. Es wird von ein paar wenigen Fällen gesprochen, in denen die Bewilligungen nicht eingeholt und dennoch gefräst wurde. Dies ist aber geregelt, indem Ersatzmassnahmen geschaffen und Strafen bezahlt werden müssen. Wir können schlussendlich sagen, es funktioniert. Es wird eine Regulierungsdichte angestrebt mit viel mehr Gesetzen im Zusammenhang mit der Landwirtschaft, bei der wir schon einen sehr hohen Regulierungsgrad haben. Es ist aus unserer Sicht eigentlich ein Vollzugsproblem. Die zuständigen Behörden, die Regierungsrat und die Waldabteilung sollen vermehrt Kontrolle ausüben und sich dem Problem annehmen. Es kann durchaus sein, dass es nachher mehr Ressourcen braucht. Aus diesem Grund beantragt die SVP-Fraktion, diese Motion abzulehnen und – wenn sie angenommen wird – abzuschreiben.

Le président. Il s'agit donc d'un postulat, pas d'une motion. Pour le groupe des Verts, M. le député Vanoni.

Bruno Vanoni, Zollikofen (Grüne), Fraktionssprecher. Um Zeit zu sparen, wollte ich eigentlich heute auf das Fraktionsvotum verzichten. Der Kollege Leuenberger hat mich trotzdem indirekt nach vorne beordert. Es ist sehr erfreulich zu sehen, wie auch mal der SVP-Sprecher die Begründung des Postulats sehr genau gelesen und sie auch zitiert hat – korrekt, alles bestens. Es wäre gut gewesen, wenn dies bei früher behandelten Motionen zum Thema Biodiversität auch der Fall gewesen wäre – das waren andere Sprecher; nichts gegen das Votum von Samuel Leuenberger. Aber er hat

vor allem die Begründung zitiert und die Antwort des Regierungsrates nur ganz selektiv. Darin ist genau aufgezählt, wie die Situation ist. Es ist so, wie es Samuel gesagt hat: Es ist sehr vieles geregelt, es ist sehr vieles gut geregelt, aber man hält sich nicht an die Regeln, und wir können diese Regeln nicht durchsetzen.

In der Antwort der Regierung ist es aufgezählt: In den letzten 10 Jahren wurden 24 Einsätze festgestellt, für keinen davon gibt es bisher eine Bewilligung. In 10 Fällen sind Ersatzmassnahmen angeordnet worden. Bei der einen Hälfte sind die Ersatzmassnahmen vollständig realisiert worden, bei der anderen Hälfte nicht. Deshalb schreibt der Regierungsrat, dass die bisherigen Ausführungen – das, was ich zitiert habe – zeigen, dass die heutige Situation unbefriedigend ist und dass darum das Postulat angenommen werden soll.

Ich gebe dem Redner der SVP recht: Es gibt sehr viele Wytweiden im Berner Jura, die mit Programmen der Gemeinden, mit den betroffenen Landbesitzern, Landwirten und Waldbesitzern instand gehalten werden – vorbildlich, super, alles bestens. Es gibt nur wenige Flächen, bei denen immer wieder mit Steinfräsen probiert wird, die Bewirtschaftung rationeller zu gestalten. Aber wenn es nur um so wenige Flächen geht, dann gäbe es eigentlich in unserem Kanton andere, heute schon bestens bewirtschaftbare Flächen, z. B. Fruchtfolgeflächen entlang von Autobahnen oder auf dem Areal von künftigen Strassen. Dort müsste man dafür sorgen, dass das fruchtbare Land erhalten bleibt, und nicht verzweifelt versuchen, auf ein paar wenigen Arealen im Berner Jura durch Steinfräsen fruchtbares Land herzustellen. Vielen Dank. Ich weiss, Samuel, du bist bei der Überdeckung und Untertunnelung von Autobahnen auch dabei – das müssen wir noch viel mehr machen.

Tom Gerber, Reconvilier (PEV), porte-parole de groupe. Le girobroyage qui consiste, ça a déjà été dit, à broyer la couche supérieure du sol y compris les pierres, les éventuelles souches et tout ce qui se trouve entre deux ne paraît, de prime abord, pas très favorable à la biodiversité, j'en conviens. Cependant, il existe quand même l'une ou l'autre bonne raison d'utiliser ce procédé. Il faut savoir... (*Der Sprecher sucht etwas auf seinem iPad. / L'orateur cherche quelque chose sur son iPad.*) – je n'ai pas l'habitude, je préfère le papier – ... il faut quand même savoir que dans les pâturages jurassiens, les pâturages boisés, le bois a été gravement sous-exploité pendant une bien trop longue période. Et aujourd'hui, pour recréer un juste équilibre, aussi dans le sens de la biodiversité – parce que sans cela, il y a simplement des pans entiers de pâturages boisés qui ne sont plus du pâturage boisé mais qui seront simplement de la forêt – il faut rendre certaines surfaces boisées au pâturage. Pour ce faire, l'utilisation du girobroyage sur de très petites surfaces peut faire absolument sens. C'est quasiment le seul moyen pour éviter que des surfaces entre guillemets « déboisées », ne soient pas gagnées simplement par des épines et de la broussaille mais qu'il soit possible d'y réinstaller une prairie biodiversée.

Et puis, cette pratique, cela a déjà été dit, elle est très clairement réglementée : on a des possibilités sur des très petites surfaces, c'est écrit dans la réponse, soit 200 m², tous les trois ans. 200 m², c'est trois fois rien. Et puis, si vous voulez faire plus, eh bien, vous devez demander un permis de construire, ça déjà été dit. Bien sûr, en réalité, cette manière de faire, elle est claire et pragmatique. Comme c'est le cas dans n'importe quelle procédure de permis de construire, vous ne pouvez pas supprimer les abus. D'ailleurs, en termes de permis de construire dans le milieu bâti, il y a toutes les années des milliers d'abus de personnes qui construisent sans permis. Ces abus, par contre, ils peuvent être dénoncés et peuvent être sanctionnés. Et la question de ce postulat, c'est : « Est-ce qu'il faut réellement faire plus ? » C'est là la question. Dans notre groupe, une majorité peut se réchauffer pour l'acceptation du postulat, soit encore faire quelques analyses supplémentaires, d'autres, dont je fais partie, refuseront plutôt ce texte parce que simplement on a l'impression que la chose est clairement réglée.

Jürg Rothenbühler, Rüderswil (Die Mitte), Fraktionssprecher. Wir von Die Mitte haben die Thematik des Steinfräsens in den Waldweiden eingehend besprochen. Wir kennen die Problematik dieser Arbeiten, die – vor allem, weil sie mechanisch sind – die Biodiversität doch unter einen sehr grossen Druck setzen und in Mitleidenschaft ziehen. Deshalb ist es natürlich nicht gut, wenn solche Arbeiten illegal gemacht werden, und dementsprechend ist es wichtig, dass für solche Arbeiten im-

mer eine Bewilligung eingeholt werden muss. Wie Sie lesen konnten und wir es jetzt gehört haben, hat die Regierung genau für solche Anliegen schon eine Kommission eingesetzt, die sich der Bewilligungen annimmt, sich auch dem Vollzug widmet und dementsprechend einbezogen wird. Aus diesem Grund wird Die Mitte dem Postulat zustimmen, aber auch dem Antrag der SVP auf Abschreibung.

Le président. Il a été demandé de voter sur le classement aussi si le postulat est accepté. Je laisse la parole à présent au groupe PS-JS-PSA par la voix de Mme la députée Riesen.

Maurane Riesen, La Neuveville (PSA), porte-parole de groupe. Le groupe PS-JS-PSA vous propose d'accepter ce postulat comme le fait le gouvernement. Préserver et promouvoir la biodiversité est quelque chose de très important pour notre groupe également. Or, le giroyage peut avoir des conséquences négatives. Il est interdit dans certains cantons, vous l'avez entendu, et il y a aussi des abus. Il convient donc d'analyser de près son impact, d'évaluer son interdiction et un cadre légal éventuellement plus restrictif et d'utiliser les sanctions contre les personnes qui ne l'utiliseraient pas dans les règles.

Les points demandés dans ce postulat sont très raisonnables, sont importants et sont clairs. Le groupe PS-JS-PSA vous demande d'accepter ce postulat. On pourrait aller beaucoup plus loin avec ces revendications ; ici, il s'il s'agit vraiment d'étudier ces différents points, d'étudier les impacts, l'interdiction et les sanctions. Donc, merci de nous soutenir et d'accepter ce postulat.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC), intervenant à titre personnel. Pour commencer, j'aimerais partager mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des pâturages boisés du Jura bernois nommée par la DEEE du canton de Berne. C'est une commission interdisciplinaire, composée de forestiers, de représentants de la protection de la nature, de Pro Natura et de l'agriculture.

La nature et le sol en particulier sont importants pour moi, après avoir passé toute ma vie professionnelle dans ce domaine. Le sol, c'est notre capital et il faut en prendre soin.

Les cantons de l'Arc jurassien sont concernés par cette problématique. Le Jura bernois possède 17 000 hectares, nous l'avons déjà entendu de notre collègue Leuenberger, et les surfaces qui sont traitées, les surfaces concernées, se montent à moins de 1000 m² par année ; deux à trois cas, comme on l'a vu dans le postulat aussi, et pour les années 2011 à 2015 soit à peu près 200 m² par cas. Ces cas sont très peu nombreux, comme cela a été dit, ça représente très peu de surface.

Le canton de Berne, lui, a pris l'élégante variante non pas de mettre en place une interdiction en général, comme l'a fait le canton de Neuchâtel, mais de mettre en place une commission qui connaît le domaine, et au lieu de l'interdire, cette commission travaille pour l'information. Depuis des années, cette commission anime des ateliers pour informer et sensibiliser les propriétaires de pâturages boisés. Si, par le passé, des cas mineurs ont eu lieu, aujourd'hui, les informations sont données et transmises régulièrement, le cadre légal est clairement défini. Ce qui n'était pas toujours le cas par le passé, il faut en convenir. Aujourd'hui, ces cas sont pratiquement inexistantes et s'il y en a, eh bien !, ils peuvent être sanctionnés.

Je vous citerai simplement deux exemples que nous avons traités au sein de cette commission ces dernières années. Un c'était à une place où un sentier pédestre longeait une route communale et pour des raisons de sécurité, il a été demandé de déplacer ce chemin pédestre. Il a fallu giroyer une petite surface pour des raisons de sécurité. Voilà, donc là, on l'a accordé, je pense que c'est très logique. *(Der Präsident bittet den Redner, zum Schluss zu kommen. / Le président demande à l'orateur de conclure.)* Suite à une coupe de bois dans une forêt, il a fallu traverser un pâturage pour débarrasser ce bois. Il a fallu remettre en état ce pâturage et là aussi, nous avons donné un préavis favorable. Je pense que ces choses sont logiques. C'est dans cette direction-là qu'il faut travailler. Je vous propose, si vous acceptez ce postulat, de le classer rapidement.

Fritz Ruchti, Seewil (SVP), Einzelsprecher. Eigentlich habe ich nichts mehr sagen wollen, aber das, was ich jetzt sage, ist wirklich das letzte Wort. Bruno Vanoni, ich sage eigentlich nichts zu die-

sem Postulat – oder will nicht viel sagen zu diesem Postulat –, aber etwas zum heutigen Tag, an dem wir über Biodiversität und Landwirtschaft debattieren.

Seit ich lebe, hat sich der Kanton Bern und vor allem auch die Schweiz sehr, sehr verändert. Wir haben Strassen und Autobahnen gebaut. Wir haben Baugebiete überbaut, wir haben Land gebraucht, und mit jedem Quadratmeter Land sind Millionen Lebewesen, Kleinstlebewesen, kaputtgegangen. Deshalb, liebe Bauern – ich wende mich an Sie –, müssen wir der Biodiversität Sorge tragen und vielleicht auch solchen Anliegen, die heute von linker Seite von Grossrat Vanoni kamen: Hochmoore und Flachmoore (P 145-2021). Das ist meine persönliche Meinung, vielleicht sehen Sie das anders. *Aber*: Wenn man jetzt liest, was in der Ukraine abgeht und dass wir plötzlich Nahrungsmittelknappheit haben könnten, dann müssen wir auch den Fruchtfolgeböden Sorge tragen. Und das, Bruno, hast du richtig gesagt: Wir müssen aufpassen, dass wir nicht die Grundlage unserer Ernährung kaputt machen. Wir Bauern müssen Ihnen, den Konsumentinnen und Konsumenten, helfen, Ihre Interessen realisieren zu können, indem wir dort, wo es keine intensiven Fruchtfolgeflächen hat, die Biodiversität höher gewichten. Da helfe ich mit und unterstütze Sie. Das ist immer ... Ich glaube, der Wirtschaftsminister kann mir dies attestieren. Ich war Präsident des Lyssbachverbands. Wir haben wahnsinnig viele Renaturierungen gemacht, und ich habe nicht das Gefühl, dass wir die besten Böden für Renaturierungen gebraucht haben. Wir haben *immer* dort Renaturierungen gemacht, wo es Sinn macht.

Deshalb bitte ich Sie – ich komme nachher nicht mehr –, halten Sie zusammen. Ein richtiger Bauer sagt immer: Wenn ich mein Heimet in diesem Zustand dem Nachfolger übergeben kann, dann habe ich gut gebauert. Helfen Sie dem Kanton, gut zu bauern, geben Sie den Kanton so weiter, dass man ihn anschauen und zu ihm stehen kann. Merci, ich wünsche Ihnen alles Gute.

Roland Benoit, Corgémont (UDC), intervenant à titre personnel. Tout d'abord mes intérêts, vous l'avez peut-être entendu hier soir : je suis, où j'ai l'honneur d'être le président de l'Association des propriétaires de forêts pour l'ensemble du Jura. Ces surfaces de forêt que nous avons dans Jura bernois, sont à 80 pour cent la propriété des collectivités publiques, c'est-à-dire surtout des Bourgeoisies et également des communes municipales. Les 17 000 hectares dont on discute aujourd'hui font partie également de ces fameux pâturages boisés, ils sont donc soumis à la loi cantonale sur les forêts(LC Fo). Mais il y a également des pâturages qui sont en surface agricole utile et qui ne sont pas soumis à cette LC Fo et dans ce cadre-là, il y a un certain girobroyage qui est fait.

Ces collectivités publiques, notamment les Bourgeoisies, ont un intérêt à ce que leurs pâturages soient entretenus d'une bonne manière. Et c'est vrai que certaines fois, il faut avoir recours à certains outils, notamment pour couper les rebuts. Et souvent, lorsque des rebuts sont coupés, à environ 1 centimètre plus bas que la surface de la pelouse souvent, on pense qu'il y a eu un girobroyage et ce n'est vraiment pas le cas puisque les racines n'ont pas été touchées. Comme l'a dit mon collègue Etienne, il y a des fiches qui sont mises à disposition et qui expliquent clairement comment entretenir ces pâturages.

Il y a, mes chers collègues, tous les deux ans, un prix qui est organisé à l'intention du plus beau pâturage boisé et ce prix est régulièrement – notamment au niveau de l'information – suivi par les propriétaires de forêts qui vont visiter ce prix des pâturages boisés.

J'ai l'impression que toutes les bases nécessaires, qu'elles soient législatives ou également au niveau des sanctions, s'il y a des sanctions et il y en a eues... – ce sont finalement les paiements directs qui sont réduits en conséquence. Donc, de mon point de vue, il n'y a pas de nécessité, Mesdames et Messieurs, à aller plus loin. C'est vraiment une chasse aux sorcières qu'on fait aujourd'hui dans ce parlement, dans ce domaine-là. Et notre région est la première concernée, ce phénomène ne se voit pas à l'Oberland. (*Der Präsident bittet den Redner, zum Schluss zu kommen. / Le président demande à l'orateur de conclure.*) J'aimerais vous inviter à refuser ce postulat, s'il est accepté en tout cas de le classer et de ne plus parler de cette problématique qui finalement énerve les personnes qui prennent soin, à longueur d'année, d'un patrimoine qui leur est cher.

Moussia von Wattenwyl, Tramelan (Les Verts), auteure du postulat. Merci pour le débat. J'aimerais juste peut-être apporter encore deux ou trois compléments. Etienne a fait l'éloge de la

commission – je l'ai aussi fait : ils font un super boulot. Vous avez parlé du cadre légal, il est super, il est en place. On a parlé de la procédure, mais des abus, il y en a.

Avec tout ce que vous dites, vous n'arrivez pas à voir ce que le canton répond. Le gouvernement vous dit : « Oui, la situation n'est pas satisfaisante, oui, il y a des abus qu'on ne peut pas réparer, on ne peut pas revenir à l'initial ». Refuser ce postulat, mais c'est casser les pieds à tous ceux qui font juste. On donne quoi comme signal ? « Ah, il y a des gens qui ne suivent pas le cadre légal, on ne peut pas revenir à l'état initial, mais on ne veut pas trop aller mettre son nez là-dedans, laissons-les faire. » Alors, bon, le cadre légal, finalement, on incite juste ceux qui suivent les procédures à ne pas forcément les suivre.

J'ai vraiment de la peine à vous suivre. J'avais peut-être oublié de le dire dans ma prise de position : le canton de Berne est le moins restrictif en la matière. Soit, qu'il le reste ! Mais qu'il le reste dans le cadre légal qu'on a et qu'on arrive, de manière plus stricte, à punir ceux qui ne se tiennent pas à ces règlements. Voilà, ce que j'avais à dire. Merci de soutenir ce postulat et de ne pas le classer à mon avis, puisque problème il y a.

Christoph Ammann, WEU-Direktor. Wir machen einen historischen Exkurs von zwei Stunden in die Neunzigerjahre. Seit damals hat man angefangen, solche Steinfräsen, über die jetzt intensiv gesprochen worden ist, einzusetzen mit dem Zweck, in gewissen Felspartien Steine zu brechen, um die Bewirtschaftung einfacher zu machen. Dies in einer Landschaft, die man Wytweiden oder «Pâturages Boisés» nennt – für Grossratsmitglieder, die nicht aus dem Berner Jura kommen. Die Erklärung dazu: Das sind strukturreiche Trockenstandorte, d. h. mit Bäumen durchsetzte Weiden, die zur typischen Kulturlandschaft des Berner Juras gehören und dort fast zwei Drittel der Fläche ausmachen. Häufig sind es geschützte oder schützenswerte Lebensräume im Sinne des Bundesgesetzes über den Natur- und Heimatschutz (NHG). Mit der einfacheren Bewirtschaftung ist halt auch die Tatsache verbunden, dass dadurch gewisse Lebensräume verändert – oder man kann auch sagen: kaputt gemacht – werden; Biodiversität als Stichwort. Das ist das Thema, worüber jetzt lange gesprochen wurde.

Wir haben gesetzliche Grundlagen für den Einsatz solcher Steinfräsen, die sich von Kanton zu Kanton unterscheiden. Sie sind im Kanton Bern relativ grosszügig, aber was gilt – es ist erwähnt worden –, ist, dass die Bodenbearbeitung ausserhalb der Bauzone mit solchen Fräsen als Geländeänderung gilt und damit bewilligungspflichtig ist, und zwar grundsätzlich. In der Antwort auf den Vorstoss haben wir dargelegt, dass die Erfahrungen zeigen, dass es schon vorgekommen ist, dass solche Eingriffe ohne Bewilligung gemacht wurden. Man hat einfach Fakten geschaffen.

Es ist so, wie die Regierung es dargestellt hat: Die Situation ist nicht ganz befriedigend. Es braucht klarere, z. T. auch strengere Spielregeln für den Einsatz von Steinfräsen, aber es braucht vor allem einen konsequenten Vollzug vonseiten der Behörde. Dies wäre ganz im Sinne der Biodiversitätserhaltung und -förderung. Dies ist eigentlich das Signal der Regierung, wenn sie Ihnen das Postulat beantragt: nämlich, dass wir den Vollzug ernster nehmen wollen, dass wir schauen, wie wir die Spielregeln klarer und verständlicher umsetzen und dann auch kontrollieren, wie sie umgesetzt werden. In diesem Sinne bitte ich um Annahme des Postulats.

Le président. Nous allons voter sur l'affaire du point numéro 107 de l'ordre du jour : les député-e-s qui acceptent cette intervention sous la forme d'un postulat votent oui, celles et ceux qui la rejettent votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.209

Annahme / Adoption

Ja / Oui	98
Nein / Non	46
Enthalten / Abstentions	1

Le président. Vous avez accepté l'affaire du point 107 sous la forme d'un postulat.

Nous allons voter sur le classement qui a été demandé : les député-e-s qui souhaitent classer cette affaire du point 107 votent oui, celles et ceux qui ne le souhaitent pas votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.209: Abschreibung / classement

Annahme / Adoption

Ja / Oui	78
Nein / Non	64
Enthalten / Abstentions	0

Le président. Vous avez classé ce postulat.